

**FORMATION RETRAITE FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE**

**2 JOURS – 14 HEURES
1.5 JOUR + 1/2 JOUR**

But de la formation	Acquérir les bases de la réglementation retraite dans la FPT
Pré-Requis	Aucun
Type de public	Agent RH – Gestionnaire de carrière et retraites
Effectif	De 1 à 8 participants L'effectif peut, en accord avec l'entreprise être modifié
Date & lieu de formation	A définir avec le client
Accessibilité aux personnes handicapées	Si la formation a lieu chez le client : il faudra préciser si votre salle de formation est accessible aux personnes handicapées Si la formation a lieu en dehors de chez le client : il faudra me contacter en cas de besoin d'accessibilité pour un participant. Dans ce cas, la formation aura lieu dans un local adapté. (par exemple : location de salle dans un hôtel ou centre d'affaire).
Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation	Feuilles de présence. Les participants répondront à des QCM et auront des cas pratique Un bilan sera à remplir par le stagiaire
Délai d'accès	Modalités selon pré requis et aucun délai
Méthodes et outils pédagogiques	Les moyens pédagogiques sont adaptés à chaque formation et aux besoins des clients. La formation est co-construite avec le client, sur la base du programme de formation initial. Cette démarche de co-construction se fait au travers d'un entretien de cadrage au cours d'une rencontre ou par téléphone. L'entretien de cadrage donne lieu à un enregistrement utilisé pour vérifier l'adaptation des moyens pédagogiques à la formation et aux besoins du client. Les moyens pédagogiques utilisés pour adapter les formations peuvent être : Des apports théoriques, des exercices pratiques d'application des outils vus pendant la formation, des partages d'expériences, des présentations d'exemples concrets de mise en œuvre, des supports de formation, des supports d'exercices fournis en formation, des mises en situation. Les moyens techniques nécessaires demandés sont : vidéo projecteur, paper board ou tableau blanc, feutres effaçables de couleurs, tables disposées en U et chaises, ou chaises disposées en cercle sans table.

Chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

L'organisme désigne un référent pédagogique et un référent handicap.

Formalisation à l'issue de la formation

Une attestation de formation sera transmise.
Un support de cours version papier ou numérique sera remis à chaque stagiaire à l'issue de la formation

PROGRAMME

L'architecture du système de retraite

Régimes de base et régimes complémentaires français

L'affiliation a un régime de retraite

A quels régimes de retraite cotisent les agents fonctionnaires et non fonctionnaires ?
Quelles sont les démarches auprès de la CNRACL ?

Le calcul des pensions CNRACL

LES DIFFERENTS CAS DE DEPARTS A LA RETRAITE

- Qu'est-ce que l'âge légal ? La limite d'âge ?
 - Un agent peut-il partir à la retraite avant l'âge légal ?
-

LE CALCUL DES PENSIONS

- Quel est le salaire de base ?
 - Quels sont les services qui ouvrent droit à pension ?
 - Comment calcule-t-on le taux de pension ?
 - Qu'est-ce que la décote et la surcote ?
 - Quels droits ouvrent les enfants ?
-

L'invalidité

A quelle conditions un agent peut-il se voir reconnaître une pension pour invalidité par la CNRACL ?
Comment se calcule une pension pour invalidité ?

Le site de la CNRACL

Comment utiliser le site de la CNRACL ?
Comment saisir un dossier de pension ?
Comment obtenir une simulation de pension ?
Le droit à l'information des assurés
